Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Ammende de stationnement lors d'un contrôle routier

Par Eddyville

Bien le bonjour à vous tous. Merci de prendre un peu de temps pour me lire. Voilà plus de 1 mois que j'ai contesté une ammende de stationnement. Tout d'abord je ne me souvenais pas d'un quelconque stationnement dans une région éloigné de chez moi. J'ai donc utilisé l'adresse de l'ammende, sauf que celle ci n'existe pas, totalement introuvable sur internet et sur les GPS.. Ensuite j'ai utilisé la date et l'heure en fouillant dans mes souvenirs. Et c'est la que j'ai finis par comprendre que l'horaire de stationnement correspondait pile poil à un contrôle routier classique. Vérification papier et alcootest négatif,merci bonne soirée. J' ai donc reçu chez moi bien plus tard une ammende de stationnement qui correspond au moment du contrôle routier alors que j'étais en circulation.

J'ai donc contesté l'ammende en expliquant que j'étais en circulation et quem'on m'a arrêté pour un contrôle routier, puis que l'adresse du dit stationnement est introuvable.

J'ai finalement reçu un refus, me proposant d'aller au tribunal pour me défendre.

L'ammende était de 35? cette peu, mais je ne peu pas cautionner ce genre de pratique abusive de la part du gendarme.

Que puis-je faire ? Cela commence à bien traîner.

Merci

Par Suisse1291

Si la contravention n'entraîne ni suspension du permis ni retrait de point, cela ne vaut ni le coup ni le coût de contester car, rien que les frais de procédure c'est déjà 31 euros et l'amende fixée par les juges peut grimper jusqu'à 150 euros. De plus, tu vas devoir perdre 1/2 journée de travail et tu n'auras que 3 minutes pour argumenter (ces jours là, au tribunal de police, c'est du travail à la chaîne, 20 dossiers par heure). Alors, surtout que tu as été intercepté, ton argumentation risque, face à un procès verbal rédigé par un agent assermenté, ne pas valoir 1 kopeck.